

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 21 novembre 2024

OBJET :

2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

2.1 – Opérations de création de logements

2.1.1 – Validations et modifications d'opérations

COMMUNE DE CHAUMONT
CONSTRUCTION DE 7 GARAGES, 3 RUE DE LORRAINE

Délibération n° 2024 051 BUR

Sept administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- Mme Véronique MICHEL, désignée par le Conseil départemental, Vice-présidente d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- M. Régis ROY, Directeur clientèle,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.



Hamaris • OPH de la Haute Marne

Siège Social
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059
52902 CHAUMONT Cedex 9
T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur la fixation des loyers après les travaux de construction de 7 garages, à CHAUMONT – Rue de Lorraine.

Par délibération en date du 5 juillet 2018, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition du pavillon sis 3 rue de Lorraine à Chaumont pour la somme de 28 000 € net vendeur.

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Bureau du Conseil d'Administration a décidé d'arrêter le projet de démolition du pavillon et de construction de 8 garages et également d'arrêter le coût prévisionnel correspondant à 180 000,00 € HT soit 195 000,00 € TTC pour la démolition du pavillon et la construction de 8 garages.

Par délibération en date du 23 novembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration a arrêté les coûts prévisionnels de l'opération à 245 839,00 € HT travaux soit 357 820,00 € TTC pour 7 garages.

Le plan de financement définitif passe à 134 519,53 € HT aléas compris soit 230 000,00 € TTC.

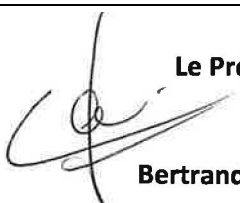
GARAGES

- 1 box composé de 3 garages, et en continuité des box de l'ancienne caserne, est accessible depuis la Rue du Souvenir Français.
Loyer pratiqué : identique au loyer des garages de l'ancienne caserne soit au 01/12/2024 : 42,85 € par mois
- 1 box composé de 4 garages est accessible depuis la Rue de Lorraine. L'arrêté du permis de construire oblige la mise en place de portes motorisées afin de limiter le temps de stationnement sur la rue lors de la sortie ou de l'entrée.
Loyer pratiqué au 01/12/2024 : 50 € HT par mois
Charges communes : électricité des portes de garages, 6 € par mois et par garage

Pièce jointe en annexe : Plan de masse des garages

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- ***D'autoriser la poursuite du projet et de donner son agrément aux modifications ci-dessus,***
- ***De fixer les loyers des garages, aux valeurs ci-dessus, réactualisées en fonction de la variation de l'indice IRL, dans la limite du loyer maximum de la convention, le cas échéant,***
- ***D'autoriser le Directeur Général à prendre toutes dispositions utiles à la réalisation du projet.***

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 21 novembre 2024  Le Président Bertrand OLLIVIER